MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
Direction Générale de la Création Artistique (D.G.C.A.) – Délégation Théâtre
62, rue Beaubourg – 75003 Paris
Adresse postale : 182 rue Saint-Honoré – 75001 Paris

AIDE A LA CREATION
ARTS DU CIRQUE

MODE D'EMPLOI

La Direction Générale de la Création Artistique (D.G.C.A.) du Ministère de la culture et de la communication soutient le renouveau des arts du cirque au titre de l'**aide à la création**. Cette aide concerne les spectacles de recherche, marquant un effort de renouvellement dans un ensemble scénique homogène.

Les critères d'éligibilité

L'aide est sollicitée par une compagnie de création des arts du cirque. La compagnie doit pouvoir justifier :

- d'au moins deux années d'existence, à partir de la date de dépôts des statuts
- d'avoir produit et diffusé au moins deux spectacles de création comptant 30 représentations minimum au total
- de disposer d'autres ressources que l'aide à la création sollicitée à la D.G.C.A. pour le financement de la production : autres aides publiques, coproductions, recettes propres…

Une même compagnie ne peut solliciter deux années de suite ce type d'aide.

Les instances d'évaluation et de décision

La commission nationale consultative pour l'aide à la création pour les arts du cirque est chargée d'examiner les demandes d'aide présentées et d'émettre un avis sur celles-ci. Elle se réunit, à cet effet, une fois par an. La décision finale d'attribution de l'aide et son montant relèvent de la D.G.C.A.

Les membres de la commission nationale consultative pour l'aide à la création sont nommés par arrêté du ministère de la culture et de la communication, pour une durée de deux ans renouvelable une fois. Ils sont choisis parmi les artistes, les programmateurs et les personnalités qualifiées du secteur. Les représentants d'autres administrations publiques subventionnant les arts du cirque peuvent être invités à assister aux travaux de la commission, sans prendre part au vote.

La composition de la commission nationale pour l'aide à la création pour les arts du cirque 2011 est en cours. La liste des membres pourra être communiquée sur simple demande dès qu'elle sera arrêtée.

Le formulaire ci-joint doit être complété et retourné, accompagné des pièces administratives et des documents artistiques requis pour l'étude de votre projet de création, au :

Ministère de la culture et de la communication – Direction Générale de la Création Artistique - Délégation au Théâtre - A l'attention d'Elena Dapporto

à l'adresse suivante :

Ministère de la culture et de la communication
Direction Générale de la Création Artistique -Délégation au Théâtre
A l'attention d'Elena Dapporto
182, rue Saint Honoré
75001 Paris

DERNIER DELAI D'ENVOI DES DOSSIERS :
21 JANVIER 2011

REUNION DE LA COMMISSION – SEANCE DELIBERATIVE : MARS 2011
COMMUNICATION DES RESULTATS : AVRIL 2011

FICHE SYNTHETIQUE

NOM DE LA COMPAGNIE (*selon les statuts*) : .....

ADRESSE (siège social) : ……..……..

CODE POSTAL : /_ /_ /_ /_ /_ / **VILLE** :……..

Adresse courrier (si différente du siège social) : ……..……..

…… **email** :……..……..

Contact : …… **Tél** :……. **Fax** : ……..

DATE DE CREATION DE LA COMPAGNIE *(selon les statuts)* : /__ / __ / ____ /

N° Siret : /_ _ _ / _ _ _ / _ _ _ / _ _ _ _ / **N° de licence d'entrepreneur** *:*_ _ _ _ _ _ _ _ _ **Valable jusqu'au** : /__ / __ / ____ /

Titres, dates de création et nombre globale de représentations jouées de deux précédentes créations :

Création 1 :……..……..

Création 2 :……..

TITRE DE LA CREATION, objet de cette demande : .....……

Directeur artistique de la création *(joindre un curriculum vitae)* :

…….....……

Autres collaborateurs artistiques : ……

……..……

Nombre total d'artistes et principales disciplines utilisées : ……

……

……

Date et lieu de la première représentation : le |___|___|_____| à .....……

Principaux coproducteurs (*explicitez le type de coproduction : accueils en résidence, apports financiers dans le dossier joint*) :

……

……

Tournée envisagée :……

……

……

Total du budget de la création : …….. €

Montant de l'aide à la création sollicitée à la D.G.C.A. : …….. €

Sollicitez-vous d'autres aides du ministère de la Culture pour cette création ? *(si oui, précisez lesquelles)*

D.G.C.A. : ……..…..…. ……

D.R.A.C. : ……..…..…. ……

Avez-vous obtenu des aides pour des créations antérieures ? *(si oui, précisez l'année, le titre de la création, les montants des aides)* **:**

D.G.C.A. :……..…

……..……..

D.R.A.C. : ……

…… ……..

RESUME DU PROJET

Cette fiche est une note de synthèse du dossier artistique que vous joindrez au présent formulaire. Elle est transmise à l'ensemble des membres de la commission. Remplissez-la attentivement, en précisant notamment les intentions artistiques qui fondent le projet de création, comment ce projet s'inscrit dans le parcours de la compagnie, l'équipe engagée, les techniques de cirque utilisées et leur implication dans le propos artistique, le choix de l'espace scénique (rond, frontal, semi-circulaire, sous chapiteau, en salle, en plein air…)? Tous ces éléments seront étudiés comme critères d'évaluation de votre projet. Vous pouvez également préciser s'il s'agit d'un projet de recherche non directement lié à une production : nouveaux agrées, recherche autour d'une discipline…

Fait à……. Le ……

Signature :

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR POUR L'ETUDE DU DOSSIER
A joindre à la fiche synthétique

1 – DOCUMENTS ARTISTIQUES ET FINANCIERS
(en trois exemplaires)

- **La présentation succincte de la compagnie et de son parcours** (principes fondateurs, démarche artistique générale, les spectacles déjà créées, les éventuels partenariats structurels et conventionnements en cours, les principaux lieux de diffusion).

- **Un descriptif détaillé du projet de création artistique**, objet de la présente demande, ainsi que de sa **production** (temps de travail, partenariats éventuels…).
- **Un planning prévisionnel de tournée de la création**.

Et tout autre document que vous jugerez utile présenter à la commission : revues de presse, vidéos, CDRom, DVD…

- **Le budget prévisionnel de la création TTC**, équilibré (le total des charges égal au total des produits), **faisant paraître le montant de l'aide sollicitée à la D.G.C.A.**
- **Précisez les conditions de rémunération de l'équipe**
- Utilisez, si besoin, le modèle de budget ci-joint.

Attention : l'aide demandée à la D.G.C.A. ne peut être la seule ressource du montage financier du projet. Faire paraître dans la ventilation des produits les autres ressources de financement (autres aides publiques, coproductions éventuelles, recettes propres…).

2 – DOCUMENTS ADMINISTRATIFS
(en deux exemplaires)

- **RIB ou RIP**
- **n° de SIRET**
- **Copie des statuts et parution au JO à jour**
- **Composition du conseil d'administration et du bureau à jour**

Ce formulaire est un document permettant de vérifier l'éligibilité de votre demande et de fournir à la commission des éléments d'évaluation. Si votre projet est retenu pour une aide et que vous êtes constitués en association, vous devrez remplir un autre formulaire, intitulé « demande de subvention » (formulaire cerfa n°12156*03) qui servira à l'instruction administrative de votre subvention.

Avant la séance délibérative de la commission, la fiche synthétique est distribuée à l'ensemble des membres de la commission et chaque dossier est attribué, par tirage au sort, à deux rapporteurs, membres de la commission. Au moment de la séance délibérative, chaque dossier est présenté par les deux membres rapporteurs. Il est également donné lecture de l'avis émis par le conseiller en DRAC qui suit la compagnie. Après débat, la commission vote pour un avis favorable ou défavorable concernant la demande d'aide. Cet avis est consultatif. C'est ensuite la D.G.C.A. qui décide les attributions des aides et leurs montants.

Les aides à la création – arts du cirque sont cumulables avec les aides à la production dramatique en DRAC. A l'étude du dossier, nous considérons l'apport global demandé au Ministère de la culture et de la communication, tout type d'aides confondues. Un suivi avec les DRAC permet de mieux pondérer chaque aide éventuellement obtenue.

Merci de bien respecter le nombre d'exemplaires des documents demandés.

Pour tout renseignement complémentaire :
- **Elena Dapporto**, chargée de mission arts de la rue et arts du cirque
  Tél. 01 40 15 89 52 / fax 01 40 15 88 21 - e-mail : elena.dapporto@culture.gouv.fr
- **Pour le suivi de l'engagement comptable de votre subvention, le cas échéant : Carol Chauveau**, gestionnaire, suivi des engagement des subventions pour le cirque
  Tél. 01 40 15 88 46 – Fax 01 40 15 88 21 – e-mail : carol.chauveau@culture.gouv.fr

MODELE DE BUDGET PREVISIONNEL DE CREATION

CHARGES		**PRODUITS**	
TOTAL ACHATS (décors, costumes, frais de régie…)		TOTAL SUBVENTIONS	
		Aide D.G.C.A. demandée Autres subventions	
TOTAL SERVICES EXTERIEURS (locations, assurances…)		TOTAL COPRODUCTIONS	
TOTAL AUTRES SERVICES EXTERIEURS (honoraires, communication, missions, téléphone, frais postaux…)		TOTAL RECETTES PROPRES (apports de la compagnies, retour sur vente première exploitation…)	
TOTAL SALAIRES		AUTRES PRODUITS	
Détaillez les rémunérations de l'équipe Charges sociales			
AUTRES CHARGES (taxes et impôts,…)			
TOTAL CHARGES		**TOTAL PRODUITS**	

Budget équilibré : Total charges = Total produits